

# **INFO'OURCELLES – SAPICOURT**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2007**

### **- DELIBERATIONS.**

#### **Prêt pour les travaux de la mairie.**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres présents du projet d'emprunt envisagé pour les travaux de réhabilitation de la mairie et de la salle des fêtes. Le conseil municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25 rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 200 000 euros, à taux fixe de 4,72 %, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 15 ans à partir d'octobre 2008 par périodicités trimestrielles.

#### **Loyer salle des fêtes.**

Le tarif de location de la salle des fêtes est le suivant :

- une journée                    150 euros
- week-end                        200 euros
- caution                         600 euros

Seuls les habitants de la commune peuvent louer la salle, à raison de deux fois par an. Les réservations se font auprès de la secrétaire de mairie.

#### **Loyer du logement communal.**

Le Conseil Municipal, a décidé de fixer à 650 euros par mois, le montant du loyer du logement communal.

#### **Modification des statuts de la communauté de communes Champagne Vesle.**

Le Conseil Municipal,  
Vu la délibération n° 34/2007 en date du 28 juin 2007 de la Communauté de Communes Champagne Vesle décidant d'ajouter à son article 4-2 de ses statuts (objet et compétences – à titre obligatoire) la compétence suivante :

« les zones d'activités économiques inférieures à 20 ha pourront être déclarées d'intérêt communautaire à la demande de la commune et sous réserve de l'acceptation de la Communauté de Communes. »

à 8 voix pour et 1 voix contre, émet un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes Champagne Vesle conformément à sa délibération n° 34/2007 en date du 28 juin 2007, et approuve en conséquence les statuts modifiés annexés à la présente délibération.

### **- QUESTIONS DIVERSES.**

#### **Règlement et responsables de la salle des fêtes.**

Les réservations ne pourront pas se faire par Internet mais directement au secrétariat de la mairie. Le tennis ne rentre pas dans la location de la salle. Le terrain situé derrière le foyer communal n'étant

pas pour l'instant aménagé, il est interdit au public pour des raisons de sécurité. Dans l'attente de cet aménagement, le terrain de tennis pourra être utilisé par les locataires de la salle en laissant la priorité aux habitants de Courcelles-Sapicourt désireux d'y jouer. Les responsables de la salle seront Jacky LESUEUR, Gérald MABILE et Honorine BACARISSE. Ils auront en charge la remise des clés au locataire, ainsi que l'établissement de l'état des lieux avant et après la location, signé des deux parties.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2007**

### **- DELIBERATIONS.**

#### **Virements de crédits.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, les virements de crédits suivants :

- Du compte 61522 entretien de bâtiment la somme de 590 euros.
- Au compte 6574 subvention de fonction. aux associations la somme de 90 euros.
- Au compte 6611 intérêts des emprunts la somme de 500 euros
- Du compte 2315 opération 166 la somme de 10 000 euros
- Du compte 2313 opération 167 la somme de 20 000 euros
- Du compte 2184 opération 169 la somme de 10 000 euros
- Au compte 2313 opération 168 la somme de 40 000 euros.

#### **Ouverture de crédits.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, l'ouverture de crédits suivante :

- En dépenses au compte 1641 la somme de 100 000 euros
- En recettes au compte 1641 opération 156 la somme de 100 000 euros.

#### **Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.**

Le Conseil Municipal,  
Vu la délibération n° 29/2007 en date du 28 juin 2007 de la communauté de communes Champagne Vesle adoptant ce rapport,  
Après en avoir délibéré,  
PREND ACTE du rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

#### **Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.**

Le Conseil Municipal,  
Vu la délibération n° 32/2007 en date du 28 juin 2007 de la communauté de communes Champagne Vesle

prenant acte de ce rapport,  
Après en avoir délibéré,  
Prend acte du rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

### **Subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de Fismes.**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'une demande d'aide financière pour la réalisation d'une plaquette touristique sur les lavoirs de notre région. Le lavoir de la commune se trouve sur cette plaquette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le versement exceptionnel d'une subvention d'un montant de 30 euros à l'Office du Tourisme de Fismes afin de l'aider à la réalisation de cette plaquette.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Association des 8 villages :**

L'association a été créée en 1996 et fonctionne en complément de l'école de Rosnay (groupe scolaire qui assure la scolarité des enfants des communes de Aubilly, Branscourt, Courcelles Sapicourt, Germigny, Janvry, Méry Prémecy, Rosnay et Treslon). Elle est animée par une équipe de professionnels et encadrée par des parents bénévoles. Madame Mireille CHEVALIER présidente sortante, après de longues années de services, a convaincu le 10 juin dernier, l'assemblée présente de maintenir cette association. Un nouveau bureau a vu le jour.

Présidente : Hélène MONNIER, Vice-président : Jean-Noël RONSEAU, Trésorière : Hasina PROLA, Vice-trésorière : Daphné DELAGARDE, Secrétaire : Sandrine BLONDEL, Secrétaire-adjointe : Sophie BALLAN, Commission activité : Emmanuelle MICHEL, Valérie DELOY, Honorine BACARISSE, Nathalie DESAUTEZ, Stéphanie SALSI.

L'association des 8 villages s'est aussi « La Hulotte », baptisée ainsi par les enfants. Elle assure l'accueil péri-scolaire de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 19 h, tous les jours. La cantine tous les midis y compris les mercredis. Le centre de loisirs le mercredi, les petites vacances scolaires ainsi que 5 semaines (en moyenne) en juillet et en août. La Hulotte propose également des ateliers : théâtres, arts créatifs, et travail sur les matières. (le théâtre est également ouvert aux adultes).

#### **Site internet :**

[www.associationdes8villages.asso.fr](http://www.associationdes8villages.asso.fr)

**L'association des 8 villages recherche, pour la rentrée 2007-2008, des bénévoles pour le soutien scolaire des enfants (niveau primaire) le soir à partir de 17 h 30 à la Hulotte. Contact : Sophie BALLAND au 06.83.69.71.26.**

### **SYCOMORE :**

Le Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Ouest Rémois est créé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Il a

pour mission de gérer la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » que lui ont transférée les communautés de communes : Champagne-Vesle – des Deux Vallées du Canton de Fismes – de Ardre et Vesle – Ardre et Tardenois. Il gère les contrats relatifs à la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables au porte à porte, à la collecte du verre en apport volontaire, au fonctionnement des déchèteries, à l'acquisition des récipients de collecte et de tri pour ces 4 intercommunalités. Le comité syndical composé de 16 délégués titulaires et de 9 suppléants des 4 collectivités membres possède son siège social actuel à FISMES – Hôtel de Ville. Président : Mr FRUIT, Vice-présidente : Mme VELLY, seconde vice-présidente : Mme PROD'HOMME. Pour faciliter la démarche des habitants la distribution des équipements de tri est maintenue au siège de chaque intercommunalité. Un numéro vert est à leur disposition pour toute question sur la gestion des déchets : 0800500373 (appel gratuit) – [sycomore51@orange.fr](mailto:sycomore51@orange.fr)

**N'hésitez pas à les appeler lorsque la benne à verre est pleine.**

### **Rapports annuels 2006**

Les rapports 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement sont consultables en mairie.

### **Conciliateur de justice :**

En cas de désaccord avec une personne, le conciliateur de justice est un moyen simple afin de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord à l'amiable.

Mr GOUDOUR, conciliateur de justice assermenté, tient une permanence gratuite un mardi sur deux de 14 h à 17 h à la mairie de Rosnay, ouverte sur rendez-vous au 03.26.03.60.87.

### **Logement communal :**

Les personnes intéressées par cette location sont priées de se faire connaître en mairie avant le 11 octobre 2007.

## **ETAT CIVIL**

- **Naissance** : LABRUYERE Kelly née le 11/07/2007

- **Mariage** : PIN Nicolas et ANTILA Anecie le 25/08/2007

Le Conseil Municipal présente ses vœux de bonheur et de prospérité à ces familles.

- **Décès** : LEMAIRE Jacques le 12/09/2007

Le Conseil Municipal présente ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.